

Communiqué de presse essenscia

30 mai 2018



Les entreprises respectent le deadline de REACH et enregistrent plus de 3.000 substances chimiques pour un usage sûr

La législation européenne REACH améliore la connaissance et la transparence des produits chimiques

Bruxelles, le 30 mai 2018 – Dès demain, toutes les substances chimiques produites ou importées dans l'Union européenne en volume d'au moins 1 tonne par an devront être enregistrées auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Les entreprises qui ne respectent pas les délais, ne pourront plus mettre leurs substances sur le marché. En Belgique, 674 entreprises ont actuellement enregistré 3.022 substances. Par ailleurs, notre pays abrite une industrie chimique de premier plan sur la scène européenne. Depuis l'introduction de REACH en 2007, nous en savons à présent plus que jamais sur les risques potentiels des produits chimiques pour tous les types d'usages tels que les peintures, les vêtements, les meubles, les produits de nettoyage ou les appareils électriques. Cette connaissance favorise une utilisation sûre et responsable du producteur au consommateur.

REACH (Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques) est un règlement européen qui vise à protéger de manière optimale les personnes et l'environnement contre les risques potentiels inhérents aux produits chimiques. Il s'agit non seulement des substances chimiques utilisées dans la production industrielle mais aussi des produits que nous utilisons dans notre vie quotidienne. Par conséquent, la date du 31 mai 2018 est aussi une étape importante pour les citoyens en Belgique et en Europe. Dans le cadre de REACH, les entreprises ont testé tous les risques possibles en matière de sécurité et de santé de certaines substances chimiques durant ces dix dernières années et les résultats de recherche sont désormais accessibles au public sur le site de l'ECHA. Au total, plus de 80.000 dossiers d'enregistrement pour plus de 20.000 produits chimiques différents ont été établis en Europe.

« L'industrie chimique belge a à chaque fois respecté les délais de REACH. En 2010, elle a enregistré toutes les substances de plus de 1000 tonnes, en 2013, celles entre 100 et 1.000 tonnes et maintenant également tous les produits chimiques en petits volumes à partir d'une tonne par an. La mise en œuvre de cette législation a requis de nombreux efforts de la part des entreprises du secteur, en particulier les PME. En effet, les frais d'inscription s'élèvent pour la Belgique à près de 55 millions d'euros auxquels viennent s'ajouter les frais de personnel et les procédures de tests. Mais le plus important, c'est qu'à présent des informations scientifiquement étayées sont disponibles pour protéger de manière optimale les personnes et l'environnement contre les risques potentiels. De plus, REACH encourage l'innovation étant donné que les entreprises recherchent des alternatives plus sûres pour certaines substances à risque. », a déclaré **Yves Verschueren**, administrateur délégué d'essenscia.

« La date limite de demain ne signifie pas la fin de REACH mais un nouveau départ. La science évolue, les produits changent, de nouveaux produits chimiques sont développés. Les entreprises doivent donc continuer à assurer le suivi et mettre à jour les informations sur leurs substances chimiques. La législation européenne REACH est désormais également une source d'inspiration pour d'autres pays. La Corée du Sud et la Turquie ont largement repris la réglementation, tandis que la Chine et la Russie planchent sur une législation similaire. L'Europe donne ici clairement le ton. Avec

Plus d'infos:

Corine Petry, Head of Communication, tel. 02 238 99 12, GSM 0474 499 306, cpetry@essenscia.be
Gert Verreth, Communication Advisor, tel 02 238 97 86, GSM 0477 46 42 27, gverreth@essenscia.be

le Brexit en perspective, il est dès lors essentiel que le Royaume-Uni continue à suivre les lignes directrices de REACH. », déclare **Tine Cattoor**, advisor Product Policy d'essenscia.

Afin d'aider les entreprises, et en particulier les PME, à respecter les délais de REACH, essenscia a organisé plus de 200 ateliers WALRIP/ VLARIP, ce qui représente environ 2.600 heures de formation par an. La sécurité et les connaissances des fabricants, des importateurs et des utilisateurs se sont ainsi considérablement améliorées.

Plus d'infos:

Corine Petry, Head of Communication, tel. 02 238 99 12, GSM 0474 499 306, cpetry@essenscia.be
Gert Verreth, Communication Advisor, tel 02 238 97 86, GSM 0477 46 42 27, gverreth@essenscia.be